

# Pour mieux soigner

Une subvention destinée à mettre en valeur la contribution infirmière.

Par **Frédérique Morier**

*Caroline Roy est directrice-conseil à la Direction des affaires externes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et coordonnatrice du programme de subvention **Pour mieux soigner** de la Fondation de l'Ordre. Elle invite les infirmières à soumettre des projets et explique les critères qui serviront à les évaluer.*



**Caroline Roy**, coordonnatrice du programme de subvention

## Qu'est-ce que la subvention **Pour mieux soigner** ?

Il s'agit d'une subvention de 250 000 \$ qui est destinée à faciliter la réalisation et l'évaluation d'un projet clinique d'envergure mettant en valeur la contribution des infirmières.

« Les retombées du projet doivent profiter directement à la clientèle et permettre de "mieux soigner", explique Caroline Roy. Il doit s'agir d'un projet innovant et non du financement d'activités courantes au sein d'un établissement. »

## Quels sont les domaines privilégiés par la Fondation ?

Aucun domaine n'est exclu, et la participation est ouverte à toutes les régions du Québec.

## Quelles sont les conditions gagnantes pour un projet ?

Avant même de soumettre un projet, il faut s'entourer de personnes-clés pour avoir les appuis nécessaires à sa réalisation.

« La synergie entre les différents acteurs est un facteur important pour mener à bien un projet, poursuit la coordonnatrice. Comme le projet doit mettre en valeur la contribution de l'infirmière, celle-ci doit en être partie

prenante. » L'implication de la direction des soins infirmiers est également incontournable, surtout pour la configuration du modèle de soins et pour les orientations concernant l'organisation et la distribution des soins infirmiers. De même, la participation active de chercheurs en sciences infirmières est essentielle pour définir des indicateurs de réussite, pour évaluer l'impact de la contribution infirmière et pour faire ressortir les conditions gagnantes pour transposer ce projet.

La pérennité du projet est un élément crucial car il doit se poursuivre au-delà de la période visée par la subvention. Par conséquent, il importe d'obtenir l'engagement d'un CIUSSS ou de faire intervenir la direction des soins infirmiers d'un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS),

d'un établissement non fusionné ou de l'un des cinq établissements non visés par la Loi, ou encore de bénéficier de l'appui d'une fondation. Rien n'empêche la participation de personnes extérieures au réseau de la santé, mais les mêmes critères doivent être respectés (voir Encadré 1).

## Quelles sont les étapes à suivre pour soumettre un projet ?

1. Réunir les acteurs-clés pour mener le projet à bon port : direction des soins infirmiers, équipe de recherche en sciences infirmières, infirmières terrain, autres partenaires tels que des professionnels ou organismes dont l'activité a une corrélation avec la thématique du projet.

**L'erreur la plus fréquente est un manque de synergie parmi les acteurs.**

## Encadré 1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le projet doit répondre aux conditions suivantes :

- Faire intervenir la direction des soins infirmiers d'un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), d'un établissement non fusionné ou de l'un des cinq établissements non visés par la Loi.
- Être dirigé par une infirmière.
- Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques cliniques qui mettent en valeur la contribution infirmière et qui permettent d'assurer un meilleur suivi de la clientèle tout au long du continuum de soins et de services ou en fin de vie.
- Avoir des retombées qui sont potentiellement transposables à d'autres types de clientèle ou à d'autres milieux cliniques.
- Avoir l'appui du conseil des infirmières et infirmiers (CII).
- Comporter la participation d'un ou de plusieurs chercheurs en soins infirmiers d'une université québécoise, dont au moins un chercheur infirmier.
- S'appuyer sur des résultats probants de recherche.
- Avoir obtenu un engagement officiel de l'établissement ou de sa fondation à contribuer financièrement au projet ou à y investir ses propres ressources (humaines, matérielles et techniques).

- Prendre connaissance des critères d'amissibilité et s'assurer de tous les respecter.
- S'assurer que le projet proposé met en œuvre des pratiques cliniques qui sont au bénéfice de la population et répondent à des besoins ou à une problématique pertinente.
- Remplir les pages du Guide de présentation des projets, qui est maintenant en ligne.

#### Qui détermine le projet choisi ?

Le processus de sélection s'appuie sur des critères d'évaluation déterminés. Un comité consultatif est chargé de faire des recommandations au conseil d'administration (CA) de la Fondation de l'OIIQ. Le comité est composé de cinq membres qui représentent le CA de la Fondation, celui de l'OIIQ, ainsi que les chercheurs en sciences infirmières. « Parmi ces représentants, il y a des infirmières et des gens d'affaires, explique Caroline Roy. Cette diversité permet d'avoir des regards différents sur les projets. En définitive, c'est le CA de la Fondation qui, après discussion, sélectionne le projet gagnant. »

#### Quelles sont les erreurs les plus fréquentes dans la présentation des projets ?

Selon Caroline Roy, l'erreur la plus fréquente est un manque de synergie parmi les acteurs. « Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de construire un projet avec l'aide d'une équipe forte et diversifiée, souligne-t-elle. Souvent, nous constatons qu'il s'agit d'une initiative amorcée en solo, à laquelle d'autres acteurs sont



**Lyne Tremblay**  
Présidente du CA de la Fondation et cadre supérieure en soins infirmiers

« La contribution professionnelle de l'infirmière et l'interdisciplinarité sont pour moi des critères d'évaluation importants, car ils optimisent le processus de soins et facilitent l'accès aux soins. »

venus se greffer une fois la rédaction terminée. » Autre erreur fréquente : un manque de précision dans les lettres d'appui. « Nous recevons souvent une simple lettre d'appui de la direction ou de l'équipe de chercheurs, sans une indication précise de leur participation réelle. Il faut sentir qu'elles sont partie prenante au projet. »

#### Qu'est-ce qu'un bon projet ?

Dans un bon projet, on observe notamment une synergie entre les parties prenantes du projet, une orientation sur la pratique clinique, une pérennité assurée au-delà de la subvention, une transférabilité à d'autres milieux ou à d'autres régions et des retombées pour un grand nombre de patients. « Le projet doit être innovant et original, rappelle-t-elle. Il doit démontrer une synergie dans laquelle la gouvernance et la recherche ne sont pas seulement présentes mais contribuent aussi à donner un alignement. Il doit comprendre une ou des infirmières terrain pour la mise en œuvre, des



**Sylvain Simard**  
Membre du CA de la Fondation de l'OIIQ et vice-président, Développement des affaires, de La Capitale Assurance

« Un bon projet est celui qui permet à l'infirmière d'influencer les décisions relatives aux soins, qui lui permet aussi de jouer pleinement son rôle auprès de la clientèle et qui favorise également la collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle. Il met en œuvre des interventions infirmières ou des pratiques cliniques qui maximisent l'utilisation des connaissances et des compétences infirmières. »

chercheurs pour l'accompagnement scientifique et un engagement de la haute direction pour le soutien. »

#### Quel est le rôle de l'équipe de recherche ?

L'équipe de recherche accompagnant le projet apporte une très grande valeur ajoutée. En collaboration avec l'équipe de projet, elle définit la méthodologie et les indicateurs, répertorie les impacts dans l'action, mesure les retombées et contribue activement à faire connaître les résultats du projet.

#### Quels sont les avantages de la subvention ?

En plus d'un appui monétaire considérable, le projet gagnant bénéficie d'une crédibilité qui tient au mérite d'avoir été reconnu par la Fondation. Il profite également d'une visibilité grâce aux activités que la Fondation mène pour le promouvoir.

#### Que se passe-t-il pour les projets non retenus ?

Les équipes non sélectionnées sont avisées par écrit de la décision, explique Caroline Roy. Aucune rétroaction n'est fournie sur les motifs justifiant le refus. Les équipes peuvent toutefois soumettre à nouveau un projet l'année suivante. »

Les candidatures sont acceptées jusqu'au **30 septembre 2016, à 17 h.**

Pour en savoir plus :

[www.fondationoiiq.org/nos-projets](http://www.fondationoiiq.org/nos-projets)

## Encadré 2 Projets soutenus par la Fondation

### Pour mieux soigner 2014 – CISSS de Lanaudière

Mise sur pied d'une équipe de consultation infirmière de proximité : accroître l'accès aux services de première ligne en déployant au maximum le rôle infirmier en milieu rural.

### Pour mieux soigner 2015 – Fondation du Dr Julien et CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal

Formation et intégration des infirmières cliniciennes au sein du mouvement de pédiatrie sociale en communauté : améliorer les services offerts aux enfants vulnérables et à leur famille.

### Pour mieux soigner 2016 – Projet HoPE, CIUSSS de la Capitale-Nationale

Développement du rôle central de l'infirmière clinicienne en santé mentale jeunesse -HoPE : bonifier l'accès et la continuité des services en santé mentale pour les enfants et adolescents présentant un risque de maladie psychiatrique majeure.